



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 Février 2017

PRESENTS:

Mr	CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr	SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr	PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
Mr	MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
Mr	DUPIN	Jérôme	4ème Adjoint
Mme	CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr	GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mme	CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr	BLANC	Daniel	Conseiller
Mme	DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr	MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
Mr	MOREL	Cédric	Conseiller

ABSENT EXCUSE:

Mr	BRUCHET	Olivier	Conseiller
----	---------	---------	------------

Secrétaire de séance

Mr	MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
----	--------	-------------	------------

Début de la réunion : 20h30

Délibération budget principal dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2017.

Dans le cas où le budget de la Commune n'a pas été adopté avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut mandater des dépenses d'investissement sur autorisation de l'organe délibérant.

Trois factures sont à payer en section d'investissement.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

TIERS	Prestation	Montant TTC	Compte
LOULIK	Commande de jeux maternelles pour école	521.20 €	2188
Eurl I.C.S.	Projecteur pour la salle polyvalente	1595.15 €	2188
SARL XL SONO	Enceinte portable	3026 €	2188

1/ Délibération concernant la redevance annuelle assainissement

Décide de ne pas augmenter pour l'exercice 2017 la redevance assainissement :

- 0.85 euros applicable par mètres cubes d'eau consommée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2/ Délibération concernant le versement par anticipation d'une partie de la subvention accordée à l'association du restaurant scolaire, avant vote du budget 2017

Décide de verser un acompte de 2500 € par anticipation à l'association du restaurant scolaire. Cet acompte viendra en déduction de la subvention 2017 votée lors du budget.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

3/ Point sur les dossiers de subvention en cours

- Suite à notre demande, une subvention de 15 000 euros a été accordée par la Région pour le Pôle culturel municipal.
- Une subvention de 25 000 euros a été demandée auprès de notre Député.
- Les subventions accordées pour la zone de loisirs sont en attente de versement.

4/ Avancement : travaux pôle culturel municipal

Une réunion s'est tenue le 15 février 2017. Une dizaine de personnes s'est réunie comprenant des élus, des bénévoles de la bibliothèque et la directrice de l'école.

Ils ont commencé à réfléchir sur l'organisation du futur pôle culturel.

Le 19 février 2017, les mêmes personnes se sont retrouvées pour aller visiter les bibliothèques de Chambost Longessaigne et de Bruliolles afin de voir l'agencement, la disposition et le fonctionnement de ces 2 bibliothèques.

Une prochaine réunion aura lieu le vendredi 24 février à l'ancienne bibliothèque de la Poste à 20h30. L'objectif étant de finaliser les implantations.

Dès que nous aurons l'accord pour l'ensemble des subventions, les travaux du pôle culturel pourront commencer, sachant que le pôle culturel sera opérationnel au 1^{er} septembre 2017.

Une étude sur la mise en place d'un animateur dédié au pôle culturel municipal et aux TAP, etc... sera lancée.

5/ Avancement : travaux salle polyvalente

La création d'un vestiaire et d'une loge doit être démarrée après analyse des devis des entreprises.

6/ Décision rénovation appartement de la Poste

L'appartement de la Poste n'ayant subi aucun travaux d'entretien depuis une vingtaine d'années, il est nécessaire de remettre à niveau l'électricité, la plomberie, les sanitaires, tapisserie et peinture.

A ce jour, le montant total de réfection s'élèverait aux environs de 16 000 euros HT.

7/ Décision installation d'un tunnel de stockage

Un tunnel de stockage, aux dimensions de 20 mètres sur 10 mètres sera installé sur le terrain communal situé chemin de la Grange, afin de stocker les matériels roulants des employés communaux.

Bruno PIQUET et Olivier GRANJARD vont négocier le coût du tunnel lors du Comice de Feurs.

8/ Délibération concernant la dématérialisation des ordres du jour des conseils municipaux - article 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

L'article 2121-10 du code CGCT, prévoit : « Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse **ou transmise de manière dématérialisée.** »

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

9/ Tour de scrutin élections présidentielles et législatives

Les Plannings ont été complétés par les élus (es).

Questions diverses :

- ✓ Curage lagunage des Olmes nécessaire après 15 ans de fonctionnement, sera réalisé en août 2017.
- ✓ La Madone : pose de plinthes à l'intérieur de l'édifice.
- ✓ Le Syder relance l'entreprise Ineo sud-est, afin que soit soldé rapidement l'éclairage public du chemin des Placettes qui aurait dû se terminer le 11/11/2016.
- ✓ Commémoration de la FNACA le 26 mars 2017 à 10h45 au Monument.
- ✓ Carnaval des enfants de l'école le 11 avril à 14h00
- ✓ Réunion Commission Finances le 02 mars 2017 à 20h30.
- ✓ Prochain Conseil municipal le 04 avril 2017 à 20h30

Fait en Mairie, le 21 Février 2017

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

